

**Compte-rendu
de la réunion tenue
à la salle du Club optimiste
de Sainte-Sophie**

le 3 décembre 2009

Préparé par



1325, avenue Charles-Huot
C.P. 42008, succ. Saint-Louis
Québec (Québec) G1W 4Y3

TABLE DES MATIÈRES

1.	ACCUEIL DES PARTICIPANTS	1
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
3.	ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2009 ...	1
4.	ACTIONS DE SUIVI	1
5.	RAPPORT D'ACTIVITÉS	2
5.1	Registre des plaintes	2
5.2	Suivi « goélands » et programme d'abattage.....	4
5.3	Visites du site Internet	7
5.4	Courriels.....	7
5.5	Chronique dans le journal Le Contact.....	7
5.6	Diffusion du Rapport annuel 2008.....	7
6.	BILAN 2008 DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC ET PROJET DE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GMR	8
7.	PARTICIPATION AU COMITÉ DE VIGILANCE	12
8.	PROCHAINE RÉUNION	13

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Registre des plaintes
- Annexe 4 Graphique de suivi des goélands
- Annexe 5 Tableau des statistiques de visite du site Internet
- Annexe 6 Invitation au colloque régional de la CARA reçue par courriel
- Annexe 7 Article sur la publication du Rapport annuel 2008
- Annexe 8 Présentation sur le bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec
- Annexe 9 Présentation sur le projet de politique québécoise e gestion des matières résiduelles

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Au nom de Waste Management (WM), M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de s'être déplacés pour la dernière rencontre du comité de vigilance de l'année 2009. Il mentionne que le grand nombre de membres présents témoigne de leur intérêt.

Un tour de table est réalisé, où chaque participant se présente.

M. André Delisle, de *Transfert Environnement*, agit à titre d'animateur de la réunion.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

M. Hugues Vincelette, coordonnateur des relations communautaires de WM, propose de jumeler le point sur la chronique dans le journal *Le Contact* dans le rapport d'activités avec le point sur la participation au Comité de vigilance.

L'ordre du jour est ainsi accepté par les participants et figure à l'Annexe 2.

3. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 17 SEPTEMBRE 2009

Le compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2009 a été envoyé aux participants. Aucune modification n'est demandée par les membres du Comité. Le compte-rendu est donc adopté.

4. ACTIONS DE SUIVI

M. Vincelette précise que WM a bien pris connaissance des suivis de la dernière rencontre. L'ordre du jour tel qu'adopté permettra de revenir sur certaines de ces actions de suivi, par exemple pour le permis d'abattage des goélands et la représentation au sein du comité.

M. Simon Mercier, directeur des opérations du site chez WM, revient sur l'action de suivi concernant le bruit dans la conduite de rejet des eaux. Il précise que M. Lacombe en avait déjà discuté avec M. Proulx qui avait remarqué qu'un bruit d'écoulement d'eau émanait d'un évent de la conduite de rejet des eaux. M. Mercier reprend l'explication de M. Lacombe, c'est-à-dire que le bruit perçu provenait du dernier point de la conduite, le point de rejet. Cette partie de la conduite est ouverte et non fermée. Il ajoute que le point

de rejet est le seul point de la conduite où l'on entend des bruits d'écoulement d'eau et qu'il s'agit du mécanisme normal.

5. RAPPORT D'ACTIVITÉS

5.1 Registre des plaintes

M. Mercier précise qu'il n'a pas le registre des plaintes à jour en raison de problèmes d'impression. Il mentionne qu'il enverra un courriel à tous les membres du comité dans les prochains jours avec la version à jour du registre des plaintes. Il continue en précisant qu'il peut toutefois présenter les informations pertinentes du registre. Six plaintes ont été acheminées à WM depuis la dernière réunion.

Le registre des plaintes envoyé par courriel figure à l'Annexe 3.

La première plainte, logée le 28 septembre en matinée par M. Gauthier, était causée par une faible odeur de déchets. Ces odeurs avaient été détectées par un des employés de WM et se sont dissipées vers 7h30. Elles étaient liées à des problèmes chez Gaz Métro en plus de l'enfouissement de boues.

La deuxième plainte, en provenance du même endroit et de la même personne, était encore liée à des odeurs de déchets. Elle a été logée le 12 octobre 2009. La troisième plainte est déposée par M. Gauthier pour une très faible odeur de déchets le 20 octobre. Dans les deux cas, WM s'est assuré de l'amélioration et de l'opération optimale du système de captage du biogaz. De nouveaux puits de captages ont été construits sur la zone 4 au cours de la semaine du 12 octobre. D'autres travaux d'amélioration sont prévus pour la semaine du 26 octobre sur la zone 1.

La quatrième plainte, logée le matin du 13 novembre par Lorraine Couët, concernait des odeurs de biogaz dans le secteur de la route 117 et l'autoroute 50.

La cinquième plainte, datant du 15 novembre, a été acheminée par M. Gauthier pour de très faibles odeurs de déchets vers 7h30 le matin.

La sixième et dernière plainte, logée le 18 novembre par Mme Ginette Lauzon de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines, concernait de faibles odeurs de biogaz. La plainte a été transmise par M. Leclair de la ville.

Pour les trois dernières plaintes, WM s'est assuré qu'une amélioration de la qualité du recouvrement journalier et intermédiaire serait apportée. Ce fut le cas également pour l'opération du système de captage des biogaz.

M. Mercier explique que les cinq dernières plaintes sont survenues en raison des travaux au début du mois d'octobre. Des relevés de surface d'émanation de biogaz ont été effectués et certains secteurs ont été ciblés pour des travaux. Il a été convenu d'un plan d'intervention pour le forage de sept nouveaux puits dans le secteur de la zone 4.

Cette zone est le secteur actif pour lequel des travaux prévus initialement pour l'an prochain ont été devancés. Dans le secteur du bioréacteur (exploité de 2000 à 2005), qui est un secteur à risque au niveau des odeurs, des travaux d'amélioration ont été réalisés. Les travaux seront complétés la semaine suivant la réunion (pour une durée d'une journée de travail) et permettront un meilleur contrôle des odeurs.

M. Mercier précise qu'il fait régulièrement des petits sondages au niveau des odeurs quand il rencontre des gens de Sainte-Sophie. Il mentionne également que le chef des pompiers l'aide puisqu'il se déplace souvent à travers le territoire de Ste-Sophie. Ce dernier n'a toutefois jamais perçu d'odeurs de biogaz. M. Mercier ajoute qu'il surveille personnellement la direction des vents et que son itinéraire du matin en dépend. Il arrête régulièrement chez M. Gauthier.

À la suite de l'intervention de M. Mercier, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Où se trouve exactement la ferme de M. Gauthier ?</i>	M. Mercier répond que la ferme de M. Gauthier se situe sur la route 158 aux limites de Sainte-Sophie.
	M. André Delisle demande si les visites régulières chez M. Gauthier confirment les odeurs perçues par ce dernier.
	M. Mercier répond que le seul matin où des odeurs ont été confirmées est le 28 septembre.
<i>La ferme est à une dizaine de kilomètres du lieu d'enfouissement.</i>	
<i>Est-ce que la direction du vent correspond habituellement avec les plaintes de M. Gauthier ?</i>	M. Mercier répond que c'est toujours le même phénomène qui se reproduit au moment des plaintes. Il y a d'abord une période calme où les odeurs se concentrent en masse pour ensuite se déplacer au moment où le vent se lève.
	M. Delisle demande donc si la principale source des plaintes était la zone active d'enfouissement du site.

Questions ou commentaires	Réponses
	M. Mercier répond que la zone active n'est pas nécessairement la principale cause des plaintes. Il est difficile de cibler une source en particulier. M. Mercier précise que des investigations continuent d'être menées sur l'ensemble du site et des secteurs où des travaux ont lieu.

ACTION DE SUIVI :

Faire parvenir à tous les membres du comité de vigilance le registre des plaintes par courriel au cours des prochains jours.

5.2 Suivi « goélands » et programme d'abattage

M. Mercier présente les graphiques exposant les décomptes de goélands en provenance de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Les données sont donc celles du programme de l'étude, menée par le Dr. Giroux. L'étude porte sur le comportement des goélands à bec cerclé en milieu urbain et périurbain dans une perspective de gestion intégrée. Elle essaie de comprendre le comportement des goélands afin de trouver des solutions aux problèmes causés par ces oiseaux. Le suivi détaillé des goélands à l'aide d'une nouvelle technologie GPS leur permet de connaître comment les goélands exploitent les différentes ressources disponibles dans leur environnement.

(http://www.bio.uqam.ca/professeurs/giroux_jf.html)

La principale différence avec les décomptes réalisés par Tecsub est que ceux de l'UQAM sont effectués sans tenir compte des périodes d'abattage. Tecsub réalise des décomptes seulement lorsqu'il n'y a pas d'abattage, dans le but de mesurer l'intérêt des oiseaux à revenir sur le site.

M. Mercier présente les données et émet que depuis la fin du mois de mai, environ 460-470 oiseaux sont présents en moyenne sur le site. Il précise que les pointes se situent à la mi-juin, c'est-à-dire quand les oisillons arrivent au site pour se nourrir, et ce, pour une période de deux semaines, ainsi qu'au mois d'octobre lors de la migration. Il ajoute que le nombre de goélands se maintient sous 2 000 en tout temps.

Le graphique présenté sur le suivi des goélands figure à l'Annexe 4.

À la suite de l'intervention de M. Mercier, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Que représentent les lignes rouges par rapport aux lignes vertes sur le graphique ?</i>	M. Mercier précise que les couleurs des lignes représentent les personnes ayant effectué les décomptes. Il se renseignera pour avoir davantage d'informations.
<i>Est-ce que les gens de l'UQAM viennent sur le site ?</i>	M. Mercier répond que oui.
<i>Les décomptes de l'UQAM concernent-ils uniquement le site de WM ou concernent-ils aussi les champs à proximité ?</i>	M. Mercier répond que les décomptes concernent seulement le site de WM.
<i>Il y avait une action de suivi de la dernière rencontre du comité concernant le permis d'abattage des goélands.</i>	M. Mercier répond qu'une lettre a été distribuée aux membres en début de rencontre. Cette lettre a été envoyée à M. Brousseau du Service canadien de la Faune (SCF). M. Mercier précise qu'une rencontre avec le SCF a également été tenue au mois d'octobre, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de point de mort entre la fin du permis d'abattage en cours et l'émission d'un permis permanent. Le nombre de goélands à inscrire au permis y a été discuté. Le SCF est très réceptif au projet de WM. M. Mercier termine en mentionnant que WM est présentement en attente de la réponse du SCF.
<i>Dans votre demande de permis permanent, le nombre d'oiseaux est-il au statut quo ?</i>	M. Mercier répond que non, que le nombre limite demandé est augmenté par rapport au permis actuel. Il précise que WM propose, en regard des études réalisées par Tecsalt, d'émettre un permis avec un nombre de goélands variable selon les périodes, par exemple, pour être en mesure d'abattre plus d'oiseaux en période de migration.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>En ce moment, quel est le nombre total d'oiseaux inscrit au permis ?</i>	M. Mercier répond qu'il est possible d'abattre 21 oiseaux par semaine.
<i>Est-ce que les gens du SCF étaient réceptifs au projet de WM ?</i>	M. Mercier répond que oui. On va assurer un suivi du dossier.
<i>L'effarouchement est bien, mais l'abattage est un complément important. Si l'abattage est arrêté, la population de goélands va augmenter de nouveau.</i>	M. Mercier ajoute que l'abattage est en effet très efficace puisqu'il est complémentaire aux autres mesures. Il précise que les oiseaux reconnaissent l'outil.
<i>J'ai rencontré les gens du lac Connelly et nous leur avons suggéré de faire l'acquisition de radeaux, comme au lac l'Achigan. Au lac l'Achigan, cette année, j'ai seulement utilisé un canon. On voudrait travailler de concert avec l'association du lac Connelly, mais ils ne s'entendent pas. Alors, nous sommes accusés d'envoyer les goélands chez les voisins.</i>	
<i>Est-ce que le permis sera pour un an ?</i>	<p>M. Mercier répond que le permis sera renouvelable, mais que les détails ne sont pas encore disponibles. Le dernier permis était d'une durée de trois ans, mais il s'agissait d'un projet-pilote.</p> <p>M. Dussault rappelle que WM a fait beaucoup de chemin par rapport à l'abattage des goélands. Il précise que Tecsalt a travaillé fort pour documenter le dossier et que WM est en mesure d'obtenir quelque chose d'avantageux pour 2010.</p>

ACTION DE SUIVI :

Effectuer un suivi, lors de la prochaine rencontre du comité, par rapport à la demande de permis permanent au SCF.

5.3 Visites du site Internet

M. Vincelette présente les statistiques de visites du site Internet du Comité et précise qu'elles se maintiennent mois après mois.

Un tableau présentant les statistiques de visites par mois se trouve à l'Annexe 5.

5.4 Courriels

Le comité a reçu un courriel au début du mois d'octobre. M. Vincelette a pris connaissance du courriel dernièrement. Le courriel faisait parvenir une invitation à un colloque régional.

L'invitation figure à l'Annexe 6.

5.5 Chronique dans le journal Le Contact

Ce point a été combiné avec le point « Participation au comité » lors de l'adoption de l'ordre du jour.

5.6 Diffusion du Rapport annuel 2008

M. Vincelette présente un extrait du journal l'Écho du nord qui a été publié sur le rapport annuel 2008 du comité. Il précise que l'article reprend les informations du communiqué de presse.

L'article présenté figure à l'Annexe 7.

PAUSE

6. BILAN 2008 DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC ET PROJET DE POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GMR

M. Delisle cède la parole à M. Dussault pour une présentation portant sur le projet de nouvelle politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

M. Dussault précise que le 16 novembre dernier, le Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec a été rendu public. Ce bilan couvre les données jusqu'à 2008. M. Dussault présente une très courte synthèse de ce bilan.

La présentation de ce bilan figure à l'Annexe 8.

M. Dussault présente ensuite le projet de politique québécoise de gestion des matières résiduelles en exposant les principes, les orientations, les objectifs ainsi que les stratégies d'intervention qui la composent.

La présentation de M. Dussault figure à l'Annexe 9.

À la suite des présentations de M. Dussault, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Apparemment, nous ne sommes pas gagnants au niveau du bilan puisque nous consommons beaucoup plus qu'avant. Il n'y a donc pas de gain par rapport aux années passées.</i>	M. Dussault répond que c'est vrai. Depuis 10 ans, il y a une augmentation des quantités éliminées en raison de la très forte croissance économique. Il faudrait voir si la baisse de l'élimination est en corrélation avec une amélioration des habitudes des consommateurs.
<i>Par rapport à la stratégie d'obliger l'ensemble des exploitants à assumer les coûts de gestion post-fermeture des sites d'élimination, est-ce que cela risque de provoquer la fermeture de certains sites ?</i>	M. Dussault répond que ce n'est pas une mesure qui va faire fermer des sites. Les exigences découlant de la nouvelle réglementation en regard à la gestion des matières résiduelles ont plutôt agi en ce sens durant la période 2006-2009, par exemple par le rehaussement des normes, l'obligation d'avoir des membranes, etc. M. Dussault précise que le nombre de sites est passé de 60 en 2006 à environ 40 aujourd'hui. M. Dussault poursuit en mentionnant que le gouvernement est resté pris par le passé avec des sites

Questions ou commentaires	Réponses
	orphelins de matières organiques après la fermeture de certaines compagnies.
<i>Est-il possible de consulter le projet de politique sur le site Internet du ministère ?</i>	M. Dussault répond que oui, que la stratégie pour réduire les GES et la politique de gestion des matières résiduelles figurent sur le site du MDDEP (http://www.mddep.gouv.qc.ca/).
<i>Quel est l'impact que la politique va avoir à court, moyen et long terme sur le site de Sainte-Sophie, par exemple en regard du bannissement du papier et des matières organiques ?</i>	M. Dussault précise que WM n'a pas tout à fait terminé son analyse de la politique. Il ajoute qu'il est difficile de prévoir la manière dont les installations de biométhanisation vont se mettre en place bien que la politique soit agressive en la matière. Comme la politique vient d'être rendue publique, WM n'a pas encore eu le temps de prendre position en termes de stratégie d'affaires.
<i>Le taux de croissance de la population pour la rive nord est encore en hausse, il y aura donc plus de déchets.</i>	M. Dussault explique qu'il y a en effet une croissance de la population annoncée pour la rive nord et qu'une certaine popularité pour la région des Laurentides est déjà ressentie.
<i>Cela fait déjà 10 ou 15 ans que cette croissance existe.</i>	
<i>Aux assemblées du conseil municipal de Sainte-Sophie, il y a une résolution pour l'implantation de bacs bruns. Ces bacs-là seront distribués bien vite. Qui va collecter et traiter les matières de ces bacs ?</i>	M. Dussault répond que pour le moment les matières de ces bacs seront sûrement acheminées à une plate-forme de compostage dans la région. WM voudrait toutefois aller plus loin. Plusieurs technologies se développent, mais nous devons encore relever le défi de les appliquer à grande échelle. L'année 2010 sera importante. Plusieurs projets pilotes fonctionnent bien, mais les technologies doivent être testées à plus grande échelle.

Questions ou commentaires	Réponses
	M. Delisle mentionne qu'il y a eu une « effervescence » d'annonces de projets de biométhanisation après la sortie de la nouvelle politique.
<i>Les municipalités vont avoir beaucoup de responsabilités en gestion des matières résiduelles et nécessiteront plus de personnel. Une augmentation des taxes s'en suivra sûrement.</i>	M. Dussault répond qu'en réalité, actuellement, les municipalités sont compensées à 50 % pour la collecte sélective, soit un montant de 100 millions pour l'ensemble du Québec. Avec la nouvelle politique, les compagnies devront doubler la redevance (emballages, imprimés et médias écrits) pour en arriver à une compensation des municipalités à 100 %. Cette compensation va devenir un acquis tandis que la nouvelle redevance de 9,50 \$ pour cinq ans est temporaire.
<i>Je trouve qu'on est avant-gardiste. Notre gouvernement fait un bon travail. Je reviens des États-Unis et la récupération n'y est pas aussi bien développée.</i>	M. Dussault et M. Delisle répondent que l'avancement en gestion des matières résiduelles dépend des États. Le New-Jersey, la Californie, le Vermont sont très avancés. Au Canada, la Nouvelle-Écosse est plus avancée que le Québec. Les contextes géographiques et politiques sont aussi différents.
	M. Dussault poursuit en mentionnant qu'il est difficile de s'avancer sur les stratégies à adopter pour WM par rapport à la nouvelle politique. Beaucoup de détails sont encore à préciser par des mesures réglementaires. Il ajoute que les gestionnaires de sites d'enfouissement posent des questions aux fonctionnaires du ministère et qu'eux-mêmes ne savent pas encore comment seront implantées les différentes mesures prévues. Par exemple, est-ce que ce sera notre responsabilité de

Questions ou commentaires	Réponses
	jouer à la police pour le papier et le carton après le bannissement de l'enfouissement ? M. Dussault mentionne que le principe du bannissement est simple sur papier, mais que l'application est plus difficile. Il ajoute qu'à Halifax, WM a visité une installation où des superviseurs se retrouvaient dans les camions à ouvrir les sacs de déchets des citoyens.
<i>Certaines mesures de la politique vont amener des coûts aux sites et ce sont les clients qui vont absorber ces hausses.</i>	M. Dussault répond qu'effectivement, des coûts supplémentaires devront être assumés par la société. Ces coûts vont être reportés sur les citoyens.
<i>C'est le principe de l'utilisateur payeur.</i>	M. Dussault précise que la politique fait appel à l'ensemble de la société civile.
<i>Qu'en est-il des dépôts de matériaux secs, dont celui de Sainte-Adèle ?</i>	M. Dussault répond que depuis 2009, il n'y a plus de dépôts de matériaux secs. Ils ont fermé leurs portes puisque la réglementation exigeait qu'ils soient équipés avec des membranes, etc. L'intention du gouvernement était d'augmenter le coût d'élimination de ces matériaux pour en favoriser la récupération.
<i>Si nous ne pouvons plus aller à Sainte-Adèle, où devons-nous aller ? Est-ce que le site de Sainte-Adèle est fermé ?</i>	M. Dussault précise qu'il ne possède pas l'information pour le moment, mais qu'il se renseignera.

ACTIONS DE SUIVI :

Revenir, lors de la prochaine rencontre, sur l'adoption du projet de nouvelle politique de gestion des matières résiduelles (résultats de la consultation).

Trouver l'information par rapport au statut du dépôt de matériaux secs de Sainte-Adèle.

7. PARTICIPATION AU COMITÉ DE VIGILANCE

M. Vincelette précise qu'au sujet de la participation des groupes environnementaux au sein du comité de vigilance, M. Ruelland du CRE-Laurentides avait confirmé son intérêt, mais est finalement absent. Après quelques tentatives, le CRE-Laurentides semble donc ne pas être intéressé à prendre part aux activités du comité. M. Vincelette demande donc aux membres la meilleure façon de procéder pour trouver de nouveaux représentants environnementaux, soit en écrivant à d'autres groupes ou bien en laissant le soin à *Transfert Environnement* de contacter d'autres groupes. Cette dernière option est préconisée.

M. Vincelette précise que Mme Lalonde n'est plus conseillère à la municipalité de St-Hippolyte. Il enverra donc une lettre, approuvée par le président du comité de vigilance, à la municipalité pour savoir le ou la remplaçante de Mme Lalonde. En ce qui a trait à la municipalité de Sainte-Sophie, la participation du maire était sur une base volontaire. Dorénavant, la participation au comité de vigilance sera dans le mandat du conseil municipal et deviendra donc systématique. Les détails seront réglés lors de la prochaine assemblée. M. Vincelette ajoute qu'une demande pour la chronique dans le journal *Le Contact* pourrait donc être faite au représentant de Sainte-Sophie.

À la suite de l'intervention de M. Vincelette, les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>J'ai rencontré le nouveau préfet, M. Brière, qui m'avait confirmé qu'il y aurait un représentant pour la municipalité de Sainte-Sophie ce soir. Malheureusement, il n'est pas venu. Au niveau du journal, il faudrait faire un article, ou plutôt un petit texte de 10 à 12 lignes à envoyer directement à M. Brière.</i>	
<i>Il faudrait envoyer une lettre pour l'édition du Contact du mois de mars.</i>	

ACTIONS DE SUIVI :

Pour *Transfert Environnement*, contacter les groupes environnementaux déjà identifiés afin de valider leur intérêt d'être représenté au sein du comité de vigilance.

Envoyer une lettre, préalablement validée par le président du comité, à la municipalité de St-Hippolyte pour connaître le nouveau représentant.

8. PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance aura lieu le 25 mars 2010 à 19h00. M. Dussault souhaite de joyeuses fêtes à tous.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20h42.

Alex Craft
Alexandra Boileau
Rapporteurs de la réunion